AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 20-8-74 074928

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIÈGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE) (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)
PROTECTION DES VEGETAUX - Rue St-Jean prolongée
B.P. nº 20 — 31130 BALMA

ABONNEMENT ANNUEL 30 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C.C.P 8612-11 A TOULOUSE

- Bulletin technique Nº 23 - 13 Août 1974.-

/ARBRES A FRUITS A PEPINS/

- Carpocapse et Tordeuse orientale du pêcher : (Cognassiers, poiriers, pommiers)

Le deuxième vol de carpocapse se poursuit et l'activité sexuelle des insectes est vive.

Dans les vergers sensibles, placer un nouveau traitement au début de la semaine du 19 au 25 août.

En outre, la migration de la Tordeuse orientale du pêcher des vergers d'arbres à fruits à noyau vers les vergers d'arbres à fruits à pépins est commencée depuis quelques jours.

En conséquence, dans les plantations mitoyennes de vergers de pêchers attaqués par la Tordeuse orientale, employer un produit efficace à la fois contre le carpocapse et contre la Tordeuse orientale du pêcher, à la dose recommandée pour ce deuxième ravageur.

/N O Y E R/

- Carpocapse :

Dans les vergers très sensibles à ce ravageur, appliquer un nouveau traitement au début de la semaine du 19 au 25 août.

/ARBRES A FRUITS A NOYAU/

- Carpocapse des prunes et Tordeuse orientale du pêcher sur prunier :

Une nette recrudescence d'activité du carpocapse des prunes est observée depuis quelques jours, tandis que l'on constate également des pénétrations de Tordeuse orientale dans les prunes.

Dans les vergers sensibles aux attaques de carpocapse des prunes et voisins de vergers de pêchers contaminés par la Tordeuse orientale, il est recommandé d'appliquer, dès réception et au plus tard le 19 août, un traitement :

a) sur les prunes à récolter à partir du 25 août, en utilisant un produit à base de Dichlorvos (Nogos) à 125 g de M.A/hl ou de Mévinphos à la dose de 50 g de M.A/hl.

b) sur les prunes à récolter à partir du 3 septembre, en utilisant l'un des produits homologués ou autorisés contre la Tordeuse orientale, autres que le Dichlorvos ou le Mévinphos.

/V I G N E/

- Tordeuses de la grappe (Eudémis) :

Il est encore trop tôt, en toutes régions, pour intervenir contre la troisième génération d'Eudémis ; attendre un bulletin ultérieur.

- Cicadelles (Empoasca flavescens) :

Dans les vignes où l'on observe une recrudescence d'activité de ces insectes (plus d'un insecte en moyenne par feuille, le comptage étant effectué sur 100 à 200 feuilles au moins), effectuer, le cas échéant, un nouveau traitement (voir bulletin Nº 19 du 9 juillet).

P.133

/POMMES DE TERRE/ (Département de l'Aveyron en particulier)

- Mildiou (défanage) :

Certaines cultures mal protégées sont fortement attaquées. Lorsque l'état de la tubérisation est suffisamment avancé, il y a lieu d'envisager la destruction des fanes pour limiter l'extension du mildiou sur tubercules. Il est indispensable de réserver un délai de 3 à 4 semaines entre le défanage et l'arrachage pour faciliter la maturation des tubercules.

Principaux produits utilisables (pas de nouveauté en ce domaine) : Chlorate de Soude (25 à 35 kg/ha - 15 à 25 kg suivant la nature des terres); action lente surtout sur tiges. Diquat (3 à 5 l/ha de produit commercial) ; action très rapide. DNOC huileux (4 à 6,5 kg de M.A/ha) ; action très rapide, comparable à celle du Diquat, favorisée par temps chaud et sec. DNBP ou Dinosèbe (2 à 3 kg de M.A/ha) associé à du fuel. Certaines spécialités sont prêtes à l'emploi.

/CULTURES LEGUMIERES/

- Melon :

Dans les plantations tardives, l'Oïdium commence à envahir les plantes. Surveiller attentivement les cultures pour intervenir dès qu'apparaîtront les premières taches et enrayer aussitôt la progression du parasite.

- Poivron - Aubergine - Melon - Haricot vert :

De nombreux dégâts dus à la pyrale du maïs ont été constatés depuis quelques années dans diverses cultures légumières de la région (dans le Tarn-et-Garonne en particulier).

Le deuxième vol de pyrale est commencé depuis une dizaine de jours. En conséquence, il conviendrait d'assurer dès à présent la protection des fruits.

Bien que les expérimentations effectuées en cultures légumières contre ce ravageur soient encore peu nombreuses, on pourrait utiliser à titre expérimental, et en mouillant abondamment les plantes, un produit à base soit de Carbaryl à 120 g de M.A/hl, soit de Dichlorvos (Nogos) à 125 g de M.A/hl. Trois applications effectuées à 8 jours d'intervalle seraient nécessaires.

/NOTE IMPORTANTE/

Pour toutes les cultures, respecter scrupuleusement la législation sur les délais d'emploi des produits avant récolte.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

Le Chef de la Circonscription phytosanitaire "MIDI-PYRENEES",

P. TEISSEIRE

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.